



ENSEIGNANT en UNITE LOCALE d'ENSEIGNEMENT
PLP Lettres-histoire
Etablissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Lavaur (81)

Définition du poste

Finalité et contribution aux missions de l'Éducation Nationale en milieu pénitentiaire

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de la proviseure de l'unité pédagogique régionale (UPR) de Toulouse-Montpellier, et par délégation de la Directrice des enseignements de l'EPM de Lavaur, sous le contrôle pédagogique de l'IEN ET de la discipline en lien avec l'IEN ASH du département du Tarn, l'enseignant(e) PLP Lettres-histoire, assure, dans le cadre de la convention signée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Justice de 2019 (et de la convention interrégionale signée par les Recteurs de Toulouse et de Montpellier et par le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Toulouse en 2021) l'accompagnement et l'enseignement auprès des mineurs placés sous-main de justice en EPM.

Il/elle contribue comme en milieu ordinaire à l'élévation du niveau de la personne et à sa qualification par tous moyens. L'enseignement auprès des mineurs constituant la partie la plus importante de leur emploi du temps en détention, il/elle intervient, dans le respect des champs d'expertise de chacun des intervenants et des partenaires, au parcours d'exécution de la peine et à la préparation de la sortie par le rattachage scolaire, la validation des compétences dont la certification, la définition d'un parcours de formation et l'insertion socio-professionnelle de ces jeunes détenus.

Description de la fonction

- Évaluation des niveaux des jeunes détenus, dont le repérage des difficultés en langue française et positionnements.
- Analyse de leurs besoins de formation et proposition de parcours de formation dans le cadre des équipes pluridisciplinaires, sous la houlette de la directrice des enseignements.
- Contribution à la remobilisation et au rattachage scolaire des jeunes.
- Enseignement adapté et individualisé en petits groupes pour les jeunes de niveau infra VI, V et IV, sans diplôme et allophones.
- Préparation des jeunes à la certification.
- Formalisation des validations de compétences.
- Participation à l'organisation des examens.
- Participation aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR.
- Participation aux réunions pédagogiques, de service, pluridisciplinaires et partenariales de suivi des élèves dans l'établissement pénitentiaire.
- Accompagnement éventuel des apprenants de l'enseignement à distance notamment pour les niveaux IV et plus.
- Contribution à la création, l'innovation et l'expérimentation pédagogique en milieu pénitentiaire.
- Contribution au développement et à la mise en œuvre du projet pédagogique, éducatif et culturel.

Conditions de recrutement

Poste de professeur de lycée professionnel lettres-histoire.

A compétences égales, la priorité est donnée à un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI ou du CAPASH mais les enseignants qui, sans détenir la certification, justifient d'une expérience professionnelle auprès de publics difficiles, peuvent aussi se voir retenus. Ils seront ensuite accompagnés dans la préparation des certifications qui permettront de reconnaître leurs qualifications.

Après une première année d'adaptation à l'emploi, de probation et de confirmation personnelle, validée lors d'un entretien avec le responsable de l'UPR, l'IEN ASH et le chef d'établissement pénitentiaire, la titularisation pourra être effective à la rentrée de deuxième année sous réserve que le professeur soit titulaire du CAPPEI.

Si le professeur n'a pas le CAPPEI, il doit s'engager à le préparer dans les deux années suivant son recrutement, y compris en candidat individuel pour présenter l'examen ou par la VAE.

Stage d'adaptation à l'emploi obligatoire : 3 sessions d'une semaine (ENAP Agen : 1 – INS HEA Suresnes : 1 à N1 + 1 à N2). (données connues à ce jour ; modalités en cours de modifications)

Modalités de recrutement

Les enseignants dont la candidature a été retenue, sont reçus en entretien individuel par une commission mixte Éducation Nationale / Administration Pénitentiaire qui comprend au minimum obligatoirement, la proviseure de l'UPR, la directrice des enseignements, l'IEN ET de discipline et la directrice de l'établissement pénitentiaire.

Elle a pour objet de préciser les conditions d'exercice de la fonction et d'étudier les motivations et les aptitudes des candidats pour la fonction. Elle donne un avis à l'autorité académique chargée de la nomination sur ce poste.

Compétences souhaitées

- Expérience confirmée en LP, en CFA.
- Expérience appréciée auprès de publics spécifiques et/ou à besoins particuliers (ULIS, SEGPA, ITEP, Sanitaire, lycée de la seconde chance, pénitentiaire...) et/ou dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté.
- Expérience appréciée auprès de jeunes adultes en formation continue.
- Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires (connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au fort turnover des apprenants...).
- Aptitude à travailler en modules, par individualisation des parcours – offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés – à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée (groupes à entrées et sorties permanentes) et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes et transversales.
- Maîtrise de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique.
- Capacité à travailler en équipe dans le cadre d'un projet éducatif.
- Capacité à travailler en partenariats dans le respect des champs de compétences et des règles institutionnelles spécifiques.
- Capacité d'organisation.
- Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles.
- Esprit d'initiative et d'ouverture.
- Capacité d'affirmation de soi et de bienveillance face à un public parfois départi de repères psycho sociaux et de compétences sociales.
- Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté.

Conditions d'exercice

Obligation réglementaire de service hebdomadaire de 18 heures en face à face.

Emploi du temps sur 39 semaines (spécificité des EPM) possiblement en heures supplémentaires effectives pour une ouverture du service sur 40 semaines.

L'emploi du temps journalier, hebdomadaire et annuel prend en compte les contraintes de la détention.

Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire.

Candidature

Le recrutement est ouvert sur un plan académique.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à retourner à Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse, sous couvert du Chef d'établissement d'exercice munies de son avis hiérarchique, de l'avis de l'IEN ET lettres-histoire avec copie à la Directrice de l'UPR.

Candidature à déposer avant le 1^{er} juin 2024

Contacts

Directrice UPR Toulouse-Montpellier : angelique.leme@justice.fr

Directeur des enseignements de l'EPM de Lavaur : patricia.busque@justice.fr

Académie de Toulouse : dpe@ac-toulouse.fr